

Bilan de compétence.

Rappel du cadre légal:

La réalisation d'un bilan de compétences dépend de l'engagement volontaire et autonome de la personne qui souhaite le réaliser. Aucun examen de pré-sélection ne vous sera demandé pour accéder à cette prestation.

Selon [l'article L6322-48 du Code de travail](#), les conditions d'accès au Bilan de compétences dépendent plutôt de votre situation professionnelle. Comme l'indique le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, toute personne active du secteur privé ou public peut bénéficier d'un Bilan de compétences.

- En CDI :

Le salarié justifiant d'au moins cinq années d'activité salariée dont 12 mois dans l'entreprise, peut demander une autorisation d'absence d'une durée maximale de 24 heures à son employeur pour réaliser un bilan de compétences.

- En CDD :

La personne devra justifier d'une ancienneté de 24 mois consécutive ou non en qualité de salarié, dont 4 mois, consécutifs ou non, sous contrat de travail à durée déterminée, au cours des 12 derniers mois (<https://www.droit-travail-france.fr/bilan-competences.php>)

Modalités d'éligibilité au Compte personnel de formation (CPF) :

Tout titulaire d'un CPF disposant d'un montant disponible dessus peut mobiliser celui-ci pour financer son bilan de compétences en initiant sa demande depuis son compte CPF et en renseignant le code CPF du Bilan de compétences : 202.

Bien entendu, ce bilan doit répondre aux dispositions en vigueur, à savoir :

S'il est réalisé en dehors du temps de travail, l'accord de l'employeur n'est pas nécessaire ;

S'il est réalisé durant le temps de travail, l'accord de l'employeur est impératif et le bénéficiaire doit prendre un congé de Bilan de compétences (max. 24h) ;

Le congé de Bilan de compétences est ouvert aux salariés titulaires d'un CDI justifiant de 5 années de salariat dont 12 mois au sein de l'entreprise dans laquelle il effectue la demande et aux salariés en CDD ayant au moins 24 mois d'ancienneté, consécutifs ou non avec un minimum de 4 mois en CDD.

Financement :

Le bilan de compétences peut être financé par le biais du Plan Formation de votre entreprise, vos heures de CPF ou un congé bilan de compétences.

Le service des Ressources Humaines de votre entreprise ou un Conseiller en Evolution Professionnelle de votre OPCA ou OPACIF pourront si besoin vous guider dans la mise en place de cette démarche.

Mobiliser son CPF pour financer son bilan de compétences :

Dans un premier temps, vous aurez besoin d'ouvrir un compte sur mon compte activité si ce n'est pas déjà fait et de vous munir du devis réalisé par le centre.

Connectez-vous à votre compte CPF puis remplissez le champ de recherche avec « bilan de compétences » et la localisation.

Sur la page de résultat, il vous suffit de saisir le Nom de l'organisme, de cliquer sur « s'inscrire à la formation en bas de la page » et de remplir toutes vos informations personnelles.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Toute demande de prestation s'accompagne de la transmission d'un devis précisant le montant (TTC) de la prestation, ainsi que ses dates de réalisation. Le devis est transmis sous format électronique par email ou par voie dématérialisée par le biais de l'application moncompteformation.gouv.fr. La prestation, après acceptation du devis et signature du contrat ou de la convention de formation, peut démarrer en respectant un délai minimum de 14 jours calendaires. Renseignez-vous auprès de votre formateur(trice) référent(e) pour mettre en place le planning de votre bilan de compétences.

Objectifs :

Le bilan de compétences doit permettre à son bénéficiaire :

- D'analyser ses aptitudes, ses compétences personnelles et professionnelles, ses motivations ;
- De préparer sa mobilité professionnelle ;
- D'utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

Déroulement :

I. L'entretien préalable (1 heure) :

Réserver à l'analyse de la demande et présentation de la démarche, en amont du bilan de compétences.

II. Phase préliminaire (3 heures) :

Principalement pour un retour sur le passé, analyse de la dynamique du parcours professionnel.

III. Phase d'investigation (17 heures) :

C'est pour l'exploration

- Du bagage professionnel : compétences, connaissances, réalisations...

- De l'environnement – Projection dans l'avenir, pistes envisagées
- Du bagage personnel : caractéristiques de personnalité, motivations,

valeurs...

VI. Phase de conclusion (4 heures) :

C'est pour réaliser :

- Une description du projet sous l'angle des points forts et points de vigilance.
- Un Plan d'action à court, moyen et long terme.
- Une conclusion, remise du document de synthèse du bilan, évaluation.

V. L'entretien de suivi (1 heures)

Il s'agit d'un point d'étape post-bilan, 6 mois après le terme de l'accompagnement.

Tarif :

Sur devis.

Méthodologie :

PHASE 1

Etape 1 Donner un sens à son projet :

Dans cette étape nous focalisons notre travail sur ce qui est important dans la vie personnelle et professionnelle. Nous abordons les valeurs du stagiaire, ses projets à long termes et à moyen terme, le style de vie qu'il souhaite, ses convictions et ses principes. Le but étant de construire un projet professionnel qui repose d'abord sur ce qui est important dans la vie du stagiaire. Cette étape est la boussole qui donne une direction à la suite du bilan de compétences.

Etape 2 Analyser ses besoins :

Lors de cette première étape nous nous intéressons aux besoins fondamentaux du stagiaire, comme gagner sa vie, le niveau de vie qu'il vise, ses désirs de bâtir un patrimoine, sécuriser sa famille, mais aussi ses souhaits de s'accomplir, de prendre des défis et être reconnu et estimé. Nous visons à hiérarchiser ses besoins et identifier ceux qui sont important pour lui afin de comprendre comment un projet professionnel pourrait y répondre.

PHASE 2

Etape 3 Découvrir sa personnalité

Nous avons tous une personnalité naturelle par laquelle nos compétences s'exprime naturellement et sans efforts. Dans cette séquence nous proposons de passer des tests psychotechniques divers qui aident à découvrir le stagiaire à cerner sa personnalité avec ses forces et faiblesses. Il découvre ainsi son style professionnel et ses motivations, et son ADN personnel qu'il pourra valoriser. Les tests sont proposé sur une plateforme numérique conviviale.

Etape 4 Explorer les opportunités :

Dans cette étape nous ouvrons le champs des possibles afin d'explorer tous les projets professionnels qui pourraient répondre aux aspirations du stagiaire qui ont été mises en évidences lors des trois étapes précédentes.

Etape 5 Analyser ses compétences :

Avec cette étapes nous abordons la deux partie du bilan de compétences.

Ainsi pour réaliser un projet professionnel nous avons besoins de compétences. Notre approche et philosophie est que les compétences d'une personne sont plus larges que ses savoirs. Mais aussi les compétences doivent être en corrélation avec le projet professionnelle. Nous proposons une méthodologie originale afin de découvrir la totalité des compétences: culturelles, humaines, personnalité, patrimoine, réseaux, savoirs, savoirs faire et savoirs être.

PHASE 3

Etape 6 Valider son projet :

C'est l'étape décisif dans laquelle le stagiaire apprend le processus de prise de décision. Afin d'y arriver nous nous basons sur une série d'outils d'aide à la décision, mais aussi nous évaluons la validité du choix de projet professionnel, peser les risques et opportunités, identifier les difficultés possibles et créer un plan d'action pour les surmonter. Nous proposons aussi dans cette étape des outils pour réaliser le projet professionnel.

PHASE 4

Etape 7 Plan d'action et Synthèse :

Dans cette étapes une synthèse est rédigée avec le plan d'action qui servira de feuille de route pour le projet d'évolution professionnelle

PHASE 5

L'entretien de suivi (1 heures)

Il s'agit d'un point d'étape post-bilan, 6 mois après le terme de l'accompagnement.

Délai d'accès : 14 jours ouvrés.

Moyens technique : différents tests et outil de connexion sécurisé et qui garantit la confidentialité.

Accès handicapé : nous informer à l'avance en cas de présence d'un handicap afin de prendre les mesures nécessaires.

Dernière mise à jour :

02/11/2022